

pour découvrir la vérité au sujet des organisations ouvrières et des troubles ouvriers, dans sa ville.

Sans lui en faire un reproche, je puis dire au ministre du Travail que j'ai rencontré dans différents métiers et dans différentes parties des Provinces maritimes, des ouvriers qui prétendent ne pas être traités avec justice et de ne pas recevoir l'attention qu'ils méritent quand ils s'adressent au ministère du Travail. Pour se renseigner sur ces questions, je ne connais pas de meilleure source que d'aller directement aux ouvriers mêmes. Mon honorable ami croit avoir trouvé un argument irréfutable quand il a donné lecture d'une lettre d'un secrétaire ou président d'une association ouvrière dans l'Ouest; il part de là pour affirmer que tout est pour le mieux dans le monde du travail; il va jusqu'à prétendre que l'honorable député de Saskatoon (M. McCraney) se met l'esprit à la torture pour imaginer des sujets de plaintes parmi les ouvriers de cette partie du pays.

L'hon. M. CROTHERS: Mon honorable ami peut-il me citer quelques cas, dans la région qu'il habite, où les ouvriers se sont plaints d'avoir subi des retards lorsqu'ils ont demandé un conseil de conciliation?

M. COPP: Si l'honorable député le désire je lui mentionnerai privément plusieurs cas comme ceux dont j'ai parlé.

L'hon. M. CROTHERS: Mentionnez-en un seul.

M. COPP: J'en mentionnerai plusieurs au ministre s'il me permet de la faire confidentiellement.

L'hon. M. CROTHERS: Confidentiellement!

M. COPP: L'honorable ministre rit, mais je répète qu'à plusieurs reprises des ouvriers sont venus se plaindre à moi de ce qu'ils n'étaient pas traités avec justice, de ce que le ministre ne semblait pas s'occuper des affaires de son ministère, de ce qu'ils se sont plusieurs fois inutilement adressés à lui—ils ont frappé à la porte, mais on ne leur a pas ouverte. On me dit qu'on a adopté des résolutions demandant que le ministre du Travail ne fût pas un homme de profession, mais un ouvrier, un homme au courant des questions ouvrières vu qu'un homme appartenant comme moi-même au barreau, ne peut pas sympathiser entièrement avec l'élément ouvrier.

Je répète donc que l'honorable député de Saskatoon (M. McCraney) paraît s'être adressée à la meilleure source de renseignements, lorsqu'il est allé directement au

[M. Copp.]

conseils des métiers et du travail. Je considère qu'il ne fait que rendre une simple justice aux ouvriers en appelant l'attention du ministre sur les conditions qui existent dans la circonscription qu'il présente.

L'hon. M. CROTHERS: Je n'ai aucun doute que celui qui a confié à mon honorable ami que le ministre du Travail devrait être un ouvrier était parfaitement satisfait de voir à la tête de ce ministère un ouvrier comme l'honorable député de Rouville (M. Lemieux).

M. COPP: Non; il n'était pas satisfait d'un ministre comme l'honorable député de Rouville.

L'hon. M. CROTHERS: J'ai dit que je croyais qu'il serait satisfait...

M. COPP: Non.

L'hon. M. CROTHERS: S'il avait pour ministre du Travail un ouvrier comme l'honorable député de Rouville ou mon honorable ami.

M. COPP: Il ne voulait de ni un ni l'autre.

L'hon. M. CROTHERS: C'est fort possible. Il y en a que rien ne peut satisfaire. L'honorable député de Westmoreland (M. Copp) n'agit pas loyalement en disant qu'on s'est plaint souvent à lui de ce que des ouvriers avaient demandé un conseil de conciliation sans pouvoir l'obtenir. Quand je lui demande de citer un seul cas, il refuse et m'enlève pas là l'occasion d'expliquer pourquoi un conseil de conciliation n'a pas été créé dans telle ou telle circonstance, ou de nier complètement l'accusation si les faits ont été faussement rapportés. Cette manière d'agir n'est pas loyale. Si mon honorable ami n'est pas en état de citer un seul cas, il n'aurait pas dû soulever la question.

M. COPP: Je serais le dernier homme à vouloir manquer de loyauté envers le ministre du Travail. Je n'ai pas dit que mon interlocuteur avait mentionné des cas dans lesquels on avait refusé de créer un conseil de conciliation, mais que les ouvriers s'étaient plaint de ce que le ministre du Travail ne s'intéressait pas suffisamment aux questions ouvrières et ne leur donnait pas toute l'attention qu'on était en droit d'en attendre. Je ne veux porter accusation contre le ministre, mais les représentants du peuple reçoivent très souvent des plaintes de cette nature.

Comme toute la députation le sait, la question ouvrière devient grave et les ouvriers comptent que les représentants des divers collègues électoraux surveilleront de